



RÉGION ACADÉMIQUE
MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Schoelcher, le jeudi 3 septembre 2026

RECRUTEMENT DE PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE :

Concours externes ou internes ou troisième concours

AGREGATION, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CPE et PsyEN

deux spécialités **niveau MASTER**

Ainsi que les concours correspondants aux enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat CAFEP – CAER

SESSION 2027

Le RECTORAT DE LA MARTINIQUE communique, l'ouverture des registres d'inscription, aux concours de recrutement des personnels enseignants du second degré, d'éducation, psychologues scolaires ainsi que les concours correspondants aux enseignants des établissements d'enseignement publics et privés sous contrat, **au titre de la session 2027.**

INSCRIPTIONS :

**Du JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2026 à partir de 12h (heure de Paris) au
MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026, 12h (heure de Paris)**

Les candidats s'inscrivent par internet en accédant au service d'inscription, des concours supra, qui sont gérés dans l'application CYCLADES.

L'inscription s'effectue à l'adresse suivante :

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Concours du Second Degré :

- ✓ Pour les concours de recrutement des personnels de l'enseignement du second degré : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>
- ✓ AGREGATION :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-au-lycee-ou-au-college-l-agregation-142>
- ✓ CAPES :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-au-college-ou-au-lycee-general-le-capes-1394>
- ✓ CAPEPS :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-l-education-physique-et-sportive-le-capeps-1396>
- ✓ CAPLP :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-dans-un-lycee-professionnel-le-caplp-1399>
- ✓ CAPET :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-dans-un-lycee-technologique-le-capet-1397>

Communiqué

✓ CPE :

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-d-education-cpe-6719>

✓ Pour les psychologues de l'Éducation nationale (PSY-EN) :

<https://www.education.gouv.fr/etre-psychologue-de-l-education-nationale-psyen-11831>

Très important : chaque candidat conserve son **identifiant et son mot de passe** afin d'effectuer des modifications, DE TÉLÉVERSER les pièces justificatives et faire le suivi du concours concerné (convocation, relevé de notes etc...)

II/ DOCUMENTS A FOURNIR :

1°) Pièces à **TÉLÉVERSER** dans l'application CYCLADES :

- ✓ Le dernier diplôme obtenu M1 et être inscrit en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent
- ✓ Être titulaire d'un master (Bac+5) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent
- ✓ La carte d'identité couleur recto/verso ou le passeport ou le permis de conduire en cours de validité
- ✓ L'état de services pour les concours internes signé et tamponné par le chef d'établissement ou la Direction du Personnel (DP) du rectorat, indiquant bien la durée totale des services
- ✓ L'arrêté de nomination en qualité d'agent titulaire ou non titulaire
- ✓ Les photocopies du contrat ou de l'agrément, du contrat de travail (pour l'enseignement privé et les contractuels)
- ✓ Les certificats de natation et de secourisme (obligatoire)
- ✓ Les demandes d'aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un cas particulier
- ✓ La demande de dispense de titre ou de diplôme pour les mères ou pères de 3 enfants (photocopie du livret de famille ou attestation sur l'honneur)

Attention !!! Chaque candidat doit vérifier les informations qui peuvent évoluer dans son compte personnel CYCLADES et respecter les dates fixées dans l'application CYCLADES pour le TELEVERSEMENT des pièces justificatives.

III) RECOMMANDATIONS GENERALES :

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique et toutes les conditions requises par la réglementation du concours **niveau MASTER**. Des écrans d'informations, rappelant notamment les conditions exigées par la réglementation de chaque concours, sont mis à la disposition des candidats aux adresses Internet précitées. Il est recommandé aux candidats de les consulter avant de procéder à leur inscription. Aucune dérogation aux conditions générales d'inscription, dispositions réglementaires, ne peut être accordée. Les candidats doivent vérifier qu'ils sont en possession de toutes les informations qu'ils devront saisir concernant :

- le recrutement choisi : s'il y a lieu, la section, l'option ou la spécialité dans la section, éventuellement le choix retenu pour les épreuves à option ;
- les données personnelles

Communiqué

Pour votre information : les contrats de droit privé sont : les CDI et CDD de droit privé, les CUI, les CIE, les CAE, les CAV, les CEC, les CES ainsi que les contrats emplois jeunes ou aides-éducateurs.

Relèvent de contrats de droit public les fonctionnaires titulaires ou stagiaires, les agents contractuels administratifs ou enseignants ou assimilés (maître d'internat, surveillants d'externat, assistant d'éducation AED), les vacataires et les «CDIsés» de droit public.

Information :

Vous pouvez découvrir la présentation vidéo de l'application cyclades en cliquant sur le lien suivant :

https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/aide/Presentations/inscription_CE2.html

Attention : Afin de prévoir l'organisation générale des concours et les convocations des candidats, il vous est demandé de fournir tous les documents réclamés aux dates prévues. Si les pièces justificatives ne sont pas téléversées dans les délais dans l'espace Cyclades, la candidature sera annulée.

Transmis pour diffusion :

A Monsieur le DAASEN

A Mesdames et Messieurs les I.E.N., I.E.N. ET- EG et les I.A. - I.P.R.

A tous les chefs d'établissement publics et privés sous contrat d'enseignement du 1er degré et du 2nd degré

A Mesdames les directrices, cheffes de bureau, les cheffes de services du Rectorat,

A Messieurs les directeurs, chefs de bureau, les chefs de services du Rectorat,

A Monsieur le Président de l'Université des Antilles

A Monsieur le Directeur de l'INSPE

Contacts et mails de la DEC 3 : dec3.concours@ac-martinique.fr Standard : 0596 52 25 00

05 96 52 25 07	- CAPES externe et 3ème voie, toutes disciplines - CAPLP externe, interne et 3ème voie, toutes disciplines - CPE (Conseiller Principal d'Éducation) interne
05 96 52 25 45	- CAPET Interne toutes disciplines
	- Agrégation enseignement supérieur (professeur des universités) - Agrégation externe toutes disciplines
05 96 52 25 44	- CAPEPS externe et Interne - CAPET externe et 3ème concours toutes disciplines - PSYEN (ex COP) externe et interne - CPE (Conseiller Principal d'Éducation) externe - CAPES Interne
05 96 52 25 28	- Visioconférences pour certains concours CE2
05 96 52 25 24	- Agrégation interne toutes disciplines